

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS No. 8/14

Objet	Remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs
Opération proposée	Demande de crédit
Coût de l'opération	CHF 281'000.-
Amortissement	Prélèvement de Frs. 141.000.- au fonds de renouvellement des véhicules communaux. Amortissement de Frs. 28.0000.- pendant 5 ans
Planification de la dépense	Dépense planifiée, dans le plan quinquennal Frs 280.000.- pour 2014

1. Préambule

Bien que n'étant pas les plus anciens véhicules de la commune, ces deux engins sont beaucoup sollicités, présentent de sérieux signes de fatigue, génèrent de gros frais d'entretien, et par ailleurs, l'utilitaire ne répond plus à la demande au niveau de la capacité de chargement.

La municipalité a demandé des offres pour le remplacement de :

- ▶ la balayeuse RAVO 330, mise en circulation le 04.11.1999,
- ▶ la camionnette Iveco 35C, mise en circulation le 23.06.2000

Le préavis nous soumet la proposition d'acquisition des véhicules de remplacement le mieux adaptés aux nouvelles techniques et aux besoins de la commune et de leurs utilisateurs.

2. Structure financière

Balayeuse Azura Flex Euro5 série 2	Frs. 185.000.00	
Reprise de l'ancienne balayeuse	- Frs. 18.000.00	Frs. 167'000.00
Nissan NT 500		Frs. 109'000.00
Divers et imprévus		Frs. 5.000.00

Total demande de crédit pour le remplacement de 2 véhicules

Frs. 281'000.00

3. Impact sur les comptes

Le crédit de Frs. 281'000.00 sera couvert par la trésorerie courante et sera amorti :

- ▶ Par un prélèvement de Frs. 141'000.00 au compte No. 9281.7 « Fonds de renouvellement des véhicules communaux », qui présentera un solde de Frs. 102'500.00 après prélèvement
- ▶ Par un amortissement annuel de Frs. 28'000.00 pendant 5 ans

4. Remarque

La reprise de l'ancienne balayeuse par le vendeur, Frs, 18'000.00 est déjà déduite du prix d'achat de cette dernière.

Pour ce qui est de l'ancien IVECO, le produit de sa vente sera viré au fonds de renouvellement des véhicules

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le rapporteur :

Daniel Blanchard

Aubonne, le 15 juin 2014